

M et Mme GUILLOT
Les Terrasses du Moulin
30190 LA CALMETTE

COPIE
DERNIER ARRIVÉ
PREFECTURE DU GARD
16 JAN. 2024
D.C.L.C.

Préfecture du Gard

Direction de la citoyenneté, de la
légalité et de la coordination
Bureau de la réglementation générale
et de l'environnement
10 avenue Feuchères
30045 Nîmes cedex 9

OBJET : Consultation publique - Société SUD ENVIRONNEMENT ET
TERRASSEMENT, pour une installation de tri et valorisation des
matériaux à SAINT DÉZÉRY (30190).

Madame, Monsieur,

Étant de nature à agir pour la protection de l'environnement, nous donnons
un **avis favorable** pour l'installation de cette entreprise.

Le recyclage, quel qu'il soit est une orientation nécessaire et responsable.

S'opposer à tout, peut parfois être irresponsable.

Alors, n'empêchons pas l'indispensable !

Salutations respectueuses



BOURRIER ARTA S
PRÉFECTURE DU GARD
16 JAN. 2024
1010

Monsieur le Préfet du Gard
Direction de la citoyenneté, de la légalité
et de la coordination
Bureau de la réglementation générale et de
l'environnement
10 avenue Feuchères
30045 Nîmes cedex 9

Monsieur le Préfet,

Suite à la demande d'enregistrement déposée par la société Sud Environnement Terrassement, pour une installation de tri et valorisation de matériaux, je donne un **avis favorable** pour l'installation d'une entreprise de ce type sur la commune de SAINT-DÉZÉRY.

En tant que professionnel du bâtiment, ce type d'installation me permet de déposer mes déchets de chantier qui vont être traités, et de repartir avec des matériaux déjà recyclés pour la poursuite de mon activité.

De ce fait, en plus du recyclage de mes déchets, je limite mes déplacements donc je pollue moins, je gagne du temps, ce qui me permet de réduire mes coûts, dans une période où la conjoncture est plus que difficile.

Quant au site lui-même, il est très propre et bien entretenu.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Préfet**, en l'expression de ma considération respectueuse.

GARCIA Justo

PRÉFET DU GARD
16 JAN. 2024

Monsieur le Préfet du Gard
Direction de la citoyenneté, de la légalité
et de la coordination
Bureau réglementation générale & environnement
10 avenue Feuchères
30045 Nîmes cedex 9

OBJET :

Consultation du public pour demande d'enregistrement déposée par la société Sud Environnement Terrassement, pour une installation de tri et valorisation de matériaux, implantée à SAINT-DÉZÉRY.

Monsieur le Préfet,

En réponse à la consultation du public pour la demande d'enregistrement citée en objet, je donne un avis favorable à l'installation de cette société.

Il ne s'agit pas d'une carrière, mais d'un lieu de recyclage.

N'est-il pas plus raisonnable de recycler des déchets de matériaux de chantier afin de les réutiliser, plutôt que de les entasser dans divers lieux, et à l'infini ?

Pour ma part, la réponse est « oui » !

Si les communes s'opposent à l'installation de ce type d'entreprise, alors continuons à polluer.

Il serait bon de penser aussi à l'avenir de nos enfants.

En vous remerciant par avance pour votre compréhension.

Avec l'assurance de ma considération respectueuse.

Claude BAUMEL
Habitant de Collogues (30190)

COPIE À BRÛLER
PRÉFECTURE
16 JAN. 2024
D.C.L.C.

Préfecture du Gard
Direction de la citoyenneté, légalité et coordination
Bureau réglementation générale et environnement
10 avenue Feuchères
30045 Nîmes cedex 9

Consultation du public qui concerne la demande d'enregistrement de la société SUD ENVIRONNEMENT ET TERRASSEMENT, pour une installation de tri et valorisation des matériaux à SAINT-DÉZÉRY (30190).

Monsieur le Préfet,

Étant retraité et habitant sur le secteur, je suis favorable à l'installation cette entreprise de recyclage.

Faisant du vélo régulièrement dans le secteur, je n'ai pas constaté de changement notable quant au trafic des camions.

Concernant l'entreprise « Sud environnement et terrassement », je n'ai à ce jour entendu que de bons échos.

Le recyclage quel qu'il soit, va par la force des choses devenir un devoir, même si cela nécessite parfois des concessions.

Avec toute ma gratitude.

Claude FOURNIER

COURRIER AFFAIRES
PRÉFECTURE
16 JAN. 2024
D.C.L.

PRÉFECTURE DU GARD

Madame, Monsieur,

Avis concernant la demande d'enregistrement de la société SUD ENVIRONNEMENT ET TERRASSEMENT, pour une installation de tri et valorisation des matériaux à SAINT DÉZÉRY (30190) –

- Site propre
- A l'écart des centres des villages (j'habite Collorgues)
- activité utile et innovante, qui par sa fonction préserve l'environnement

Je suis très favorable à l'installation de cette société.

MAUREL Robert

Rue Claux Augier

30190 SAINT-CHAPTES

16 JAN. 2024

D.C.L.C.

Monsieur le Préfet

Préfecture du GARD

Direction de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination
Bureau de la réglementation générale et de l'environnement
10 avenue Feuchères
30045 Nîmes cedex 9

Monsieur le Préfet,

En réponse à l'enquête publique concernant à la demande d'enregistrement de la société SUD ENVIRONNEMENT ET TERRASSEMENT, pour une installation de tri et valorisation des matériaux à SAINT-DÉZÉRY (30190), Je donne un avis favorable à l'installation de cette société.

J'ai déjà eu l'occasion de solliciter cette entreprise, entre autres pour la location de benne à déchets ainsi que pour des approvisionnements en gravier et sable, issus de recyclage.

Ce traitement et recyclage des déchets sont utiles et nécessaires pour la préservation de l'environnement.

C'est une réelle opportunité qu'une structure de ce type puisse exister sur ce secteur.

Bien cordialement,

Jacques FERNANDEZ – Professionnel du bâtiment

COURRIER ARRIVÉ
PRÉFECTURE DU GARD

16 JAN. 2024

D.C.L.C.

Monsieur le préfet du Gard

Direction de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination
Bureau de la réglementation générale et
de l'environnement

10 avenue Feuchères
30045 Nîmes cedex 9

OBJET :

Avis pour la consultation publique relative à la demande d'enregistrement de la société SUD ENVIRONNEMENT ET TERRASSEMENT, pour une installation de tri et valorisation des matériaux à SAINT-DÉZÉRY (30190).

AVIS :

Entreprise sérieuse qui recycle les déchets de chantier afin de les réutiliser, avec laquelle nous avons eu à faire, pour des travaux de terrassement et d'aménagements extérieurs, notamment avec les matériaux recyclés.

Nous n'avons aucune raison pour nous y opposer.

- AVIS FAVORABLE

Bien cordialement,

M . et Mme DUCHIN

Habitants de GARRIGUES-SAINTE-EULALIE (30190)